



PREFET DE LA REGION REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Saint-Denis, le 09 SEP 2013

ARRETE N°

1706

modifiant l'arrêté n°1308 du 27 août 2012 portant délégation de signature à Mme Hélène ROULAND-BOYER, sous-préfète de Saint Benoît, et à ses collaborateurs

LE PREFET DE LA REUNION,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relatif aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements d'outre-mer ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant code des marchés publics ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nomination de M. Jean-Luc MARX, préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion ;

Vu le décret du 23 août 2012 portant nomination de Mme Hélène ROULAND-BOYER en qualité de sous-préfète de Saint Benoît ;

Vu le décret du 25 septembre 2012 portant nomination de M Loïc OBLED, sous préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

Vu l'arrêté n°1308 du 27 août 2012 portant délégation de signature à M Hélène ROULAND-BOYER, sous préfète de Saint Benoît, et à ses collaborateurs ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de La Réunion et de la sous-préfète de Saint Benoît .

## ARRETE

**Article 1** : l'article 5 de l'arrêté n° 1308 du 27 août 2012 est modifié comme suit :

*en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène ROULAND-BOYER , la suppléance de la sous préfète de Saint-Benoît est assurée par M. Loïc OBLED , directeur de cabinet du préfet .*

Les autres dispositions de l'arrêté n° 1308 du 27 août 2012 demeurent inchangées .

**Article 2** : le secrétaire général de la préfecture de La Réunion, la sous- préfète de saint Benoît , le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

**Le Préfet,**



**Jean-Luc MARX**